

Politique d'appui à la recherche de la Faculté des sciences

Historique des modifications :

2023-CAFS-065	Adoption de la Politique d'appui à la recherche de la Faculté des sciences
2026-CAFS-045	Adoption des modifications à la Politique d'appui à la recherche de la Faculté des sciences

1. Objectif

La Faculté des sciences de l'UQAM reconnaît l'importance cruciale d'appuyer la recherche réalisée par les membres de sa communauté, quel que soit le domaine. Cette politique vise à **définir** et **encadrer** différents volets permettant d'appuyer la recherche et de guider la gestion des budgets de la recherche en favorisant un environnement propice à la découverte, à l'innovation et à l'avancement des connaissances. Elle vise à soutenir la recherche sous toutes ses formes, qu'elle soit réalisée de manière individuelle ou au sein de structures de recherche.

L'appui facultaire à la recherche couvre les cinq volets suivants :

- Volet 1 : Développement et réalisation de la recherche ;
- Volet 2 : Structuration et infrastructures de recherche d'envergure ;
- Volet 3 : Collaborations et partenariats de recherche ;
- Volet 4 : Rayonnement, valorisation et partage des connaissances ;
- Volet 5 : Équité, diversité, inclusion et milieux de recherche accessibles

2. Principes

Cette Politique s'appuie sur la Politique 10 de la Recherche et de la Création, de même que sur les principes suivants :

- **Accessibilité** : assurer un accès équitable des ressources à l'ensemble des chercheuses et chercheurs.
- **Collaboration** : encourager les collaborations disciplinaires et interdisciplinaires, interinstitutionnelles et internationales, ainsi que les partenariats externes et la création de réseaux de recherche.
- **Éthique** : promouvoir l'intégrité et la conduite responsable en recherche.
- **Inclusion** : encourager la diversité des perspectives et des approches, des profils et des domaines de recherche.
- **Pérennisation** : favoriser la mise en commun et l'utilisation optimale des ressources nécessaires à la réalisation de la recherche.
- **Rayonnement** : faire rayonner la recherche, et ceux et celles qui la portent.

3. Rôles et responsabilités

Le **Comité exécutif de la Faculté des sciences** est responsable de répartir et d'attribuer les budgets entre les différents volets d'appui à la recherche, en fonction des ressources disponibles. Il établit également les concours et programmes d'appui associés à ces volets et en assure la révision annuelle.

Le **Vice-décanat à la recherche de la Faculté des sciences** est responsable de la diffusion, de l'application et de la mise à jour de la présente Politique. Il rend publics les volets d'appui ainsi que les modalités des différents concours, le cas échéant, [sur le site internet de la Faculté des sciences](#). Enfin, il présente au Comité de la recherche une évaluation annuelle des différents volets d'appui facultaire.

Le **Comité de la recherche de la Faculté des sciences** est responsable d'assurer que le programme d'appui facultaire demeure adapté à l'évolution des besoins en recherche et aligné avec les Orientations Stratégiques en recherche de la Faculté des sciences. Au besoin, il propose de nouveaux concours ou des modifications aux concours inclus dans les différents volets, en s'assurant qu'ils soient conformes aux objectifs et principes directeurs de la présente Politique.

4. Volets de l'appui facultaire en recherche

Volet 1 : Développement et réalisation de la recherche

Ce volet a pour objectif de soutenir les chercheuses et chercheurs dans le développement, le financement et la réalisation de leurs activités de recherche dans tous les domaines qui enrichissent la Faculté des sciences. Il comprend des actions visant à renforcer la capacité de recherche, notamment par l'organisation d'ateliers et la mise à disposition d'outils de rédaction pour la préparation de demandes de subvention et de bourses, l'appui à la planification de la recherche, ainsi que la coordination et l'animation de comités disciplinaires de relecture de demandes dans le cadre des grands concours fédéraux et provinciaux. Il inclut également l'organisation de séances d'information sur les concours de subventions et leurs modalités.

Ce volet inclut également les initiatives de soutien financier visant à favoriser le démarrage de nouvelles recherches ou la réalisation de projets de recherche dans l'ensemble des domaines représentés à la Faculté des sciences. Il peut notamment permettre l'obtention de données préliminaires en vue du dépôt de demandes de subvention dans un domaine relié aux sciences humaines, appuyer financièrement les départements pour la réalisation de leur mission en recherche, ou contribuer à la réparation et à l'acquisition d'instruments, en complément à des programmes tels que la FCI-Fonds des leaders ou le programme Outils et instruments de recherche du CRSNG.

Volet 2 : Structuration et infrastructures de recherche d'envergure

Ce volet permet de soutenir la création, le développement et la consolidation de centres et d'équipes, de regroupements et d'infrastructure de recherche facultaires ou stratégiques pour la Faculté. Il vise également à accompagner les équipes dans la préparation et la rédaction de demandes de financement majeures, par exemple dans le cadre du programme Innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), du programme Apogée, du programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (CRSNG-FONCER), ou des subventions de partenariat du CRSH. Il offre également un accompagnement spécifique aux projets de recherche d'envergure, incluant, lorsque pertinent, un soutien budgétaire post-octroi afin de faciliter la gestion des projets complexes ou l'administration de multiples subventions.

Volet 3 : Collaborations et partenariats de recherche

Ce volet vise à appuyer le démarrage ou la consolidation de collaborations avec des équipes de recherche à l'international. Il vise également à soutenir les chercheuses et chercheurs dans l'obtention de financement auprès de partenaires privés, d'industries, de ministères, de sociétés d'État, et d'autres organismes. Il inclut différents types d'actions favorisant la collaboration, telles que l'accueil de chercheuses et chercheurs internationaux, les activités de maillage et de réseautage, les initiatives soutenues par les subventions Connexion du CRSH, ainsi que les ateliers et forums réunissant des chercheuses, chercheurs, organismes, personnes diplômées, entreprises et utilisatrices et utilisateurs des connaissances. Il comprend également un accompagnement visant à favoriser le succès des chercheuses et chercheurs dans l'obtention de financement international ou partenarial.

Volet 4 : Rayonnement, valorisation et partage des connaissances

Ce volet a pour objectif d'appuyer les actions permettant d'accroître le rayonnement de la recherche réalisée à la Faculté des sciences et de celles et ceux qui la portent, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UQAM. Il permet de soutenir et de développer des initiatives de visibilité, de partage de connaissances avec le grand public, de promotion des expertises et des services scientifiques disponibles à la Faculté, ainsi que de valorisation des résultats de recherche. Il encourage également l'organisation d'activités scientifiques d'envergure à l'UQAM, la publication en libre accès des résultats de recherche, ainsi que la participation des professeures et professeurs aux comités d'évaluation de subventions des grands organismes.

Volet 5 : Équité, diversité, inclusion et milieux de recherche accessibles

Ce volet vise à promouvoir la diversité comme moteur de découverte et d'innovation, à encourager la mise en place d'environnements de recherche sains, inclusifs et accessibles, et à favoriser la réussite étudiante en recherche. Il inclut les actions pouvant soutenir la participation des femmes et des groupes sous-représentés en recherche, le développement de formations et de ressources reliées à l'éthique et à l'EDI en recherche, ainsi que l'accès à des ressources favorisant le bien-être de l'ensemble de la communauté de recherche. Il comprend également les actions et les outils favorisant l'accueil, l'accessibilité et la réussite, tels que les cours de français, les sites web, les activités favorisant l'acquisition de connaissances transversales, ainsi que les événements permettant de briser les stéréotypes dans les domaines reliés aux sciences, technologies, informatique et mathématiques.

5. Directives

Des directives peuvent être établies, lorsque nécessaire, afin de préciser les modalités d'application des différents volets d'appui facultaire en recherche. Elles peuvent notamment déterminer les conditions d'admissibilité, les montants disponibles, les critères d'évaluation, les modalités de dépôt et les dépenses admissibles propres à un concours ou à un programme d'appui. Ces directives s'inscrivent dans le respect des objectifs, des principes et des volets définis par la présente Politique.